

Séjour à l'étranger

Au vu des questions soulevées par la survenance d'évènements tels le virus Ebola, les conflits armés, ... les Autorités soulignent que tout séjour à l'étranger effectué dans le cadre de leur cursus universitaire est soumis au préalable à **l'autorisation du Recteur, sur proposition du Doyen**, qui se réserve le droit d'apposer son veto en fonction des risques potentiels liés à la situation sanitaire et/ou politique (conflits armés, ...). Cette décision a uniquement pour but de protéger les étudiants.

En outre, il convient de rappeler les démarches utiles à effectuer lors de l'organisation de **tout séjour à l'étranger** dans le cadre de leur cursus :

1. a) Consulter le site du Ministère des Affaires étrangères :
http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/ pour connaître les recommandations non seulement en matière de santé, mais aussi en matière de sécurité intérieure qui concernent votre pays de destination. Ce site est régulièrement mis à jour;
b) Le site du Gouvernement français :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> communique toutes les informations nécessaires, réactualisées et fiables.
2. Introduire auprès du Doyen de sa Faculté la demande d'autorisation de séjour à l'étranger dans le cadre du cursus : http://www.ulg.ac.be/upload/docs/application/pdf/2014-11/formulaire_sejour_etudiants_a_letranger.pdf.
3. Faire compléter par l'employeur (organisme d'accueil) une fiche d'analyse de risques avant la réalisation de tout stage.
4. Consulter un médecin pour se procurer les médicaments nécessaires ou recevoir les vaccins indispensables.

Autres sites web à consulter :

- L'Institut de médecine tropicale d'Anvers :
<http://www.itg.be/itg/GeneralSite/Default.aspx?L=E&WPID=31&MIID=333> donne toutes les informations nécessaires concernant les risques sanitaires, vaccinations, conseils, épidémies momentanées.
- L'Organisation Mondiale de la Santé diffuse de l'information sur les risques du voyageur :
 - o www.who.int/ith (en anglais uniquement)
 - o www.who.int/wer/fr/ relevé hebdomadaire des épidémies dans le monde
 - o www.who.int/csr/don/fr/ actualités des épidémies et pandémies.
- En ce qui concerne plus spécifiquement la maladie à **virus Ebola**, le focus (http://www.ulg.ac.be/cms/c_5191562/fr/virus-ebola?hlText=ebola&hlMode=exact) résume les informations importantes à connaître. Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies rassemble les informations les plus récentes sur l'épidémie d'Ebola (<http://www.ecdc.europa.eu/en/Pages/home.aspx>) et informe aussi utilement les voyageurs (http://ec.europa.eu/health/preparedness_response/docs/ebola_infotravellers2014_fr.pdf).

Assurances

Les **étudiants** qui se rendent à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire (stage, visite d'entreprise, ...) sont également couverts en "**accidents corporels**" pour toute blessure survenant pendant l'activité universitaire, à l'exclusion des loisirs.

Lien : http://www.ulg.ac.be/cms/c_29399/assurances-couvrant-les-etudiants

Nous attirons l'attention qu'en cas d'épidémie, pandémie, **pas** d'intervention de la couverture "accident corporel" sauf si la maladie est contractée à la suite d'un élément/événement extérieur (piqûre, ...). L'étudiant est couvert par sa mutuelle pour autant qu'existent des accords mutuellistes avec le pays de mission.

En complément à la couverture "accidents corporel", et afin d'assurer au maximum les étudiants qui se déplacent à l'étranger, l'ULg a souscrit auprès d'Ethias, la couverture "**Ethias assistance Privilège**" (coût à charge des étudiants) qui prévoit notamment la prise en charge des frais médicaux à concurrence de 75.000 €, l'assistance médicale, le rapatriement en cas de maladie ou d'accident (call center 24h/24), ...

Lien : http://www.ulg.ac.be/cms/c_29662/assurances-facultatives-a-charge-des-services

Pour plus d'informations, les Services suivants se tiennent à votre disposition :

- Le SUPHT : pour les questions relatives à la santé
- le Service des Affaires juridiques : pour les questions d'assurance
- Le Service Qualité de la Vie : pour toutes questions de formalités